



Municipalité de Sainte-Christine-D'Auvergne  
Province de Québec  
MRC de Portneuf

## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne,

**Avis public** est, par les présentes, donné que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté lors de sa séance tenue le 5 octobre 2020 le *Règlement numéro 248-20 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 afin de créer une nouvelle zone résidentielle de villégiature Rv-7 dans le secteur du lac Simon* ;

**Que** ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi ;

**Que** ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité situé au 80, rue Principale Sainte-Christine-d'Auvergne ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : [www.sca.quebec](http://www.sca.quebec). Toute personne intéressée peut en obtenir une copie en nous contactant au 418-329-3304 au poste 103, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, CE 21 décembre 2020.

July Bédard

Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 21 décembre 2020 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 21 décembre 2020.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat de publication.

July Bédard

Directrice générale et secrétaire-trésorière